

Bulletin d'adhésion 2025-2026

Spécial Nouveaux Adhérents

J'adhère maintenant au SE, je bénéficie de l'adhésion au tarif unique de 99€ L'adhésion est effective du 01/09/2025 au 31/08/2026

Courriel: 04@se-unsa.org

42 Boulevard Victor Hugo – Bourse du travail – 04000 DIGNE LES BAINS

Informez-vous: http://se-unsa.org

Cette offre est réservée aux **nouveaux** adhérents **titulaires**. L'adhésion est au **tarif unique de 99 euros** pour l'année 2025-2026 **en paiement fractionné obligatoire**. Pour 2026-2027, la cotisation sera reconduite selon la grille de cotisation à taux plein en prélèvement fractionné.

Exemple : je suis PE au 6è échelon (habituellement, cotisation de 174€) : quelle que soit ma quotité de service, en 2025/2026 je cotise 99€ soit dix prélèvements de 9.90€. Je déduis 65 € de mes impôts. Le coût réel de ma cotisation est de 3 € 40 par mois.

Nom: Nom de jeune fille:					
Adresse personnelle:					
Code postal :					
Téléphone :					
Adresse mél personnelle					
Adresse de l'établisseme					
TITULAIRE:				□ te	emps partiel :%
☐ Premier degré Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA., etc.)					
☐ Second degré	•				
○ Certifié(e)○ PEGC Section :○ Autre (préciser) :	O PLP O CE – EPS	O Agrégé(e) O Prof. EPS	O Bi-adn O CPE	o COP	O AE - CE O D CIO
O Classe normale O Hors classe O Classe exceptionnelle					
Échelon :depuis…// Montant de la cotisation : 99 EUROS					
Mode de paiement : Prélèvement automatique fractionné Je joins un RIB, le bulletin d'adhésion ET le mandat SEPA remplis					
J'adhère au Syndicat des Enseignants, <u>date et signature</u> :					
Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous communiquer des informations syndicales susceptibles de vous concerner. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.					
Clanor	Agrège Instituteur	99 €	210 227 156 163 1 4 5 6 257 273 289	11 C226 242 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	tibles
Stagiaire, non titulaire, disponibilité, CLM, CLD, congé parental, retraité, nous consulter					

Adhérez au SE-Unsa

Retourner l'ensemble à

SE-Unsa 04 Bourse du Travail 42 bd Victor Hugo 04000 Digne-les-Bains

ou par mail à tresorerie.04@se-unsa.org

Payable par carte bleue (www.se-unsa.org), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois maximum d'octobre à juillet sans frais).

Instructions pour le prélèvement fractionné

- · Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un R_{IB} ou un R_{ICE}



Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée

Une demande de remboursement doit être présentée :

Débiteur

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :

Identifiant Créancier SEPA: FR16ZZZ401981

(Réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Vos Nom Prénom (*) :				
Votre Adresse (*):	Nom: Syndicat des Enseignants - UNSA			
	Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain			
Code postal (*):	Code postal : 75007			
Ville (*):	Ville : PARIS			
Pays (*):	Pays : FRANCE			
IBAN (*):				
BIC (*):				
Le (*): Sign	nature (*):			
A (*) :				

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».